



Nantes, le 14 février 2017

## *Plombiers Canalisateurs, 49/3 et mauvaise foi !*

### Rétablissons la vérité !

Depuis plus de 3 ans, avec une avancée en 2015, la quasi totalité des agents Plombiers Canalisateurs se sont mobilisés régulièrement sous différentes formes. Ils ont participé aux différentes rencontres, étude métier, étude comparative... avec la DRH et l'élue au personnel Mme LEFRANC .

Leur revendication était simple. L'attribution du niveau D du Régime Indemnitaire Emploi pour tous. Soit 155€ par mois. C'est tout !

Nantes métropole avait proposé d'attribuer le niveau D mais tout en supprimant la NBI attribuée aux agents **RC (Responsables de Chantiers)**, responsabilité reconnue lors d'une précédente lutte, soit de différencier les postes et les secteurs.

La CGT à fait des contre-propositions tenant compte du fonctionnement du service (possibilité de changer de secteur et de mission chaque année) et des responsabilités (passage Agent de Maîtrise pour les RC avec un calendrier progressif d'application).

Face à la mobilisation et l'unité des agents refusant un système régressif, l'élue au personnel a finalement choisit de passer en force en décidant d'un « 49/3 local » ! Fin de négociation , on impose !

Nantes Métropole affirme qu'une majorité d'agents y gagnent. C'est une interprétation de la vérité !

Seul 33 % des agent gagnent immédiatement 12€, les autres perdent ou ne bougent pas.

La preuve par les chiffres :

RC travaux et transversal :	Passage de 185 à 165€
RC comptage :	Passage de 185 à 155€
Suppléants travaux et transversal :	Passage de 128 à 140€
Renforts :	Pas de modification 110€
Agents de purge :	Passage de 110 à 96€

Alors oui, les agents en postes actuellement ne subiront pas de perte de rémunération immédiate. Encore heureux !

Ils bénéficieront d'une indemnité de maintien rémunération (IMR) mais vouée à disparaître à court terme. C'est uniquement le moyen de faire passer la « pilule » de la régression. Pour les nouveaux agents qui prendront de nouvelles missions, ce sont les nouveaux tarifs qui s'appliqueront.

Il faut savoir que tous les agents sont normalement amenés à être RC. Donc un suppléant qui va gagner 12€ immédiatement ne touchera plus que 165€ au lieu de 185€ comme RC.

Enfin les 7€ de gains vantés par Nantes Métropole correspondent à un transfert de cotisation. La NBI comprenant une cotisation retraite et non le RIE !

Après un vote à bulletin secret auquel ont participé 76,81 % des agents concernés, 97,91 % se sont exprimés contre la décision autoritaire et le nouveau système de RIE et une courte majorité s'est exprimé pour le maintien de la mobilisation.

C'est un refus massif de la décision de Mme LEFRANC.

**La CGT respectera ce vote démocratique.  
Elle salue la détermination et l'unité des agents.  
Elle maintient la revendication d'une reconnaissance des missions et des responsabilités et reste disponible pour discuter de ses propositions.  
Elle accompagnera les agents dans les actions qu'ils décideront.**